



Mineur a la gendarmerie, quels sont ses droits?

Par Ccollins, le 02/03/2011 à 21:40

Bonjour,

Je voulais m'informer un peu a propos de ma petite soeur, qui a 14 ans afin de voir un peu ou en ai la justice pour elle, voici la situation :

Elle prend le Bus le matin et le soir, pour aller au college, tout les jours. Elle le prend avec des copines a elle.. un peu comme tout le monde je suppose, il a une semaine, nous avons été contacter par la gendarmerie, ils ont dit qu'elle a fait quelques chose de très grave. Ma mère, très inquiete, leurs demande ce qu'il c'est passé, mais ils on refusés de répondre. Donc, aujourd'hui, ma mère et ma soeur, convoqué a la gendarmerie, sans connaitre la raison, revienne du rendez-vous, et me raconte ce qu'il c'est passé : Ma soeur a aparament menasser,bousculer et insulter une jeune fille de 12 ans, qui louche(donc elle est 'handicapé'.) Cette jeune fille (que je vais donc apeller Juliette)a porter plainte contre ma soeur. Ma soeur evidament ne savait pas du tout pourquoi ce qui etait de ce cas précédent, a tout nié. Juliette, aurai dit que ma soeur, la menacer en lui disant 'je vais te mettre un couteau au ventre', et ceci deux fois depuis septembre.

Ma soeur est toujours avec ses copines, et aucunes d'elles n'on assistées a ces moments d'agressions(assez bizar, car elles prennent le car avec elles..) Ma soeur ma clairement dit qu'elle c'est défendue verbalement aux insultes de Juliette. Mais moi je pense, que ces situations la, sont normale pour des jeunes fille. Mais que Juliette, a pris avantage de son 'handicape' et a menti a la gendarmerie. Pour une raison inconnue. Mais la chose est que quel aurait été la différence si ma soeur serai aller avant Juliette? Est ce que Juliette aurai du aller a la gendarmerie aussi ?

Et pendant que l'interrogatoire se fesait, ma mére n'avait pas le droit dans la salle. Ma petite soeur agé de 14 ans, etait interroger par deux officiers, Males.

Ont-ils le droits ? Et Ont ils le droit de ne pas dir la raison de la convocation avant, au telephone ? Ils ont aussi menacer ma soeur, et lui on obliger d'admettre ce qu'elle n'a pas fait ! Ils ont taper sur la table, mais aussi, ils lui ont gueuler dessus. Et pour une fille de 14 ans, qui n'a jamais été a la gendarmerie, c'est un peu abuser je pense. Comment est ce que je fait pour savoir, si un des gendarmes connait Juliette et sa famille, Puisque ceci expliquerai bien des choses... Car elle n'a pas eu les memes droits que Juliette..

Merci beaucoup ! tout informations me sera utile !

Veillez excusé mon orthographe.

Par **Domil**, le **02/03/2011** à **21:50**

ils n'ont pas à donner la raison de la convocation au téléphone (car ils ne peuvent avoir la certitude de l'identité de la personne à qui ils parlent)
En France, les parents ne peuvent exiger d'être présent lors de l'interrogatoire d'un mineur. Normalement, ça aurait du être filmé. Que vos parents prennent un avocat

Par **Ccollins**, le **02/03/2011** à **22:00**

C'étais sur le telephone fix (02), ma mère c'est présentée,
Sa n'a pas été filmé pendant l'interrogatoire.
Merci beaucoup. Une dernière chose si vous pouvez m'aider : Qu'est ce qu'est la pire chose qui pourrait lui arriver, si ma soeur au final est accusée coupable ? Merci encore.

Par **Domil**, le **02/03/2011** à **22:02**

[citation]C'étais sur le telephone fix (02), ma mère c'est présentée, [/citation]
et alors ? ça aurait pu être n'importe qui au domicile.

Quand à ce qu'elle risque, ça dépend de ce qui sera retenu

Par **Ccollins**, le **02/03/2011** à **22:21**

Merci. Sa m'aide beaucoup. :)

Par **rugbys**, le **03/03/2011** à **14:36**

La seule obligation est : si le mineur est âgé de - de 13 ans il doit être accompagné d'un de ces parents ou tuteurs.

Quant à trouver normal des insultes entre filles ?????

De toute façon, la gendarmerie arrive en général à dénouer le vrai du faux. C'est à se demander pourquoi cette "Juliette" à inventer cela !

Ne vous inquiétez pas, il s'agissait simplement d'une audition.

Par **Domil**, le **03/03/2011** à **14:41**

Au pénal difficile de prévoir.

Par contre, qualifier d'handicap, un simple strabisme, c'est vraiment de l'abus.

Par **Ccollins**, le **03/03/2011 à 18:17**

Oui bon, quand je dis 'normal' pour des jeunes fille qui s'insultes, ce n'est pas vraiment ce que je voulais dir, c'est plutot, il ne faut pas non plus en fair tout un plat. Comme j'ai déjà dit, sa aurait très bien pu etre ma soeur qui porte plainte contre Juliette, et ma soeur aussi aurait pu dir que cette Juliette lui a dit quelque chose de choquant. Ma soeur n'est pas du tout quelqu'un de violent. Et je sait qu'elle ne me mentirai pas a propos de quelque chose d'aussi grave!

Juliette, est insulté par beaucoup de jeunes, et aussi triste que c'est, je pense sincerement, qu'elle aurait inventé ce qu'elle dit, parce qu'elle en a eu marre que tout le monde lui fasse des remarques désagréable, donc elle a mentie en disant que ma soeur lui aurait dit cela, pour avoir une 'vraie' raison d'aller a la Gendarmerie contre ma soeur. Mais aujourd'hui, nous avons été encore une fois a la gendarmerie, car j'ai insistée pour que ma soeur rétracte sa déclaration, mais quand j'ai demander sa au gendarme présent, il m'a regarder l'aire de dir qu'il ne savait pas de quoi je parlait.. Donc une fois que j'ai bien expliquée que je voulais qu'il enleve du papier écrit quand ma soeur a 'avouée', je voulais qu'il supprime ce qu'elle a 'avouée'. Car de ce que j'ai entendue, ils ont tellement criéent et taper sur la table et lui on meme dit : 'Et si je prenait mon pistolet et je te menacait de te le mettre a la tete? C'est la meme chose que tu as fait a cette fille.' Ils ont continuer jusqu'a ce qu'elle dise qu'elle l'avait fait, pour qu'ils arretent seulement de l'agresser. Ils ont obtenue cette information injustement. Ils n'on pas pris en considération que ma soeur n'a jamais vécu avec un homme, puisque son père est décédé, et elle a eu TRES peur parce qu'elle n'a pas l'habitude. Peut etre c'était le but, De lui faire peur...

Mais, je croit bien qu'ils ont abuséent de leurs pouvoirs et de la situation dans laquelle ma soeur etait, car face a eux, elle n'a pas les moyens de ce défendres, ni de s'exprimer, en a tentée de leurs expliqués, mais ils on refuser d'écouter.

Bref, ils n'on pas vouluent rétracté ce qu'a dit ma soeur hier. Nous allons prendre un avocat, sa c'est sure! Et je pense aussi que l'un des gendarme, connait bien la famille de Juliette. Je ne sait pas comment faire pour aider ma soeur, puisque je suis la seule dans la famille a vraiment comprendre le francais bien comme il faut. Ma mere est perdue. J'en suis a 100% sure que ma soeur n'est pas coupable. Le gendarme en question, n'a pas essayer d'aider, et tout ce qu'il voulait c'était de mettre ma soeur en tord... Mais bon on ne peut fair quelque chose, pusique c'est un gendarme!

Pour le strabisme de Juliette, c'est vraiment ce qu'a dit le gendarme, un handicap. Et après c'est lui qui dit a dit a ma soeur qu'elle le prenait pour un imbécil...

Merci de toute votre aide.